

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 à 20 h 30

Date convocation : 12 Novembre 2024

PRÉSENTS : Mmes BERLIOZ, BOUBALS, GAYRAUD, WECKL,
MM. BEZERRA, BLAQUIERES, MICHEL, CYPRIEN, THIBAUD.

REPRÉSENTÉS : Mme SOULA a donné procuration à M BEZERRA
Mme ABOUT a donné procuration à Mme BERLIOZ
M VIAL a donné procuration à M CYPRIEN
M RAGOT a donné procuration à M THIBAUD

Secrétaire de séance : Mme GAYRAUD

Ordre du jour :

- Aménagement du sous-sol de la salle des fêtes : Attribution des marchés et autorisation de signature, (Modificatif)
- Décision Modificative N°2,
- Questions diverses.

AMENAGEMENT DU SOUS-SOL DE LA SALLE DES FÊTES : ATTRIBUTION DES MARCHES ET AUTORISATION DE SIGNATURE (MAPA) – Modificatif -

Monsieur le Maire expose suite au désistement de l'entreprise PROJET CLIM (le 16/10/2024) sur le lot 7 « Traitement d'air plomberie », c'est la société NRGEO qui sera attributaire du lot.

Les lots 0, 2 et 8 n'ont pas évolué.
Les lots 1 et 3 ont évolué à la baisse,
Le lots 4, 5, 6 et 7 ont évolué à la hausse.

Au final le montant total du marché est de **95 287.33 € HT (soit 78.95 € en moins qu'initialement prévu)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit :

	Entreprise	Montant HT
Lot 0 : Terrassements / VRD /	SCHMIDT	1 758.90 €
Lot 1 : Démolition / Gros Œuvre	SRBO	15 476.85 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures alu / stores	ALUMINIUM PYRENNES	15 703.12 €
Lot 3 : Cloisons doublages / faux plafonds / menuiseries intérieures	SRBO	21 738.00 €

Lot 4 : râgréage sols souples / plinthes	NET SOLS	12 606.18 €
Lot 5 : Toile de verre / Peinture	NET SOLS	6 148.00 €
Lot 6 : Electricité	STEB	7 150.00 €
Lot 7 : Traitement d'air / Plomberie	NRGEO	7 736.96 €
Lot 8 : Chauffage	NRGEO	6 969.32 €
TOTAL		95 287.33 € HT Au lieu de 95 366.28 € HT

- Il est proposé au Conseil Municipal
- - d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2,

Monsieur le Maire expose : prenant acte d'une répartition erronée de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée en 2022, le Conseil de la Métropole a fixé, lors de la séance du 7 décembre 2023, les montants des corrections qui doivent être appliquées afin d'aboutir à une juste répartition de la DSC 2022.

Il a été convenu que ces corrections seraient appliquées sur l'exercice 2024.

La commune de PIN-BALMA étant concernée par une correction négative, un versement au profit de Toulouse Métropole doit être opéré à hauteur du montant de 3 132 €.

Emission d'un mandat au compte 73928 « Autres prélèvements pour reversements de fiscalité ».

Chapite 73 « Impôts et taxe » en dépenses.

Diminution

D 618 : Divers services extérieurs

3 132.00 €

Augmentation

D 73928 : Fonds de péréquation des ressources communales et
3 132.00 €

Adopté à l'unanimité